

Changer le contenu d'une fiche de poste d'une personne en CDI

Par **leslie35**, le **22/07/2021** à **20:25**

Bonsoir

Dans le cadre de mon emploi actuel mon entreprise restructure car le secteur d'activité connaît des difficultés.

En réunion on nous a dit qu'on allait nous faire des fiches de poste et qu'on allait créer un service et vu ce que disent certains collègues qui je pense en savent plus long qu'ils veulent en dire (sont dans le CSE mais je pense qu'elles n'ont pas le droit d'en parler) ca serait pas terrible en termes de "niveau" par rapport à notre travail actuel. On perdrait en compétences.

Dans mon entreprise il y a un CSE et je pense que des décisions vont passer au CSE. Mais j'aimerais savoir ce que j'ai le droit de refuser ou d'accepter sans commettre de faute car je n'ai pas forcément envie de perdre mes compétences et d'être "précarisé" ou si je me retrouve sur un poste trop dur ou avec moins de tâche par exemple ?

Il me semble que légalement on ne peut pas rétrograder le salaire de quelqu'un mais si l'entreprise a des difficultés économiques j'imagine que ca sera vous acceptez notre poste ou sinon ben vous cherchez ailleurs (sans tenir compte donc de mes choix de carrière initiaux de ma personnalité ?).

Visiblement la fiche de poste va être changée. Jusqu'à quel point peut-on changer le contenu de la fiche de poste d'un salarié ? Peut on dire votre collègue a bien accepté et donc vous devez accepter aussi ? Est ce qu'on peut le faire plus selon notre ancienneté ?

J'ai mon entretien annuel cet été et je pense que ma chef va m'en parler et j'aimerais ne pas signer n'importe quoi. Je viens donc chercher un avis ici.

Bien entendu je suis tout à fait consciente du contexte actuel mais je donne un exemple si quelqu'un qui est assistant juridique on le met sur du standard et bien sur court terme cool la personne garde son poste mais après en termes d'avenir la personne si elle veut changer son poste aura changé donc pour se revendre d'une part elle aura un autre poste moins intéressant à vendre et d'autre part vu comment tout évolue informatiquement elle aura du mal à se maintenir dans un boulot car tous ces métiers là vont finir par disparaître. Donc je pense qu'il faut aussi raisonner à long terme. Sans dire non à tout je souhaite savoir les limites du changement en gros et peut être en étant souple je peux aussi arriver à m'en sortir et à rester en poste en négociant. Je précise que je suis quelqu'un d'assez souple j'ai souvent dépanné en entreprise mais après je souhaite quand même qu'on ne me déplace pas comme

un pion. A la base quand on rentre dans une entreprise on contracte sur un poste en fonction du poste aussi pour plein de raisons selon qui on est ce qu'on aime là où on est à l'aise etc.

Imaginons quelqu'un qui déteste le contact social et postule sur un poste sans contact on le déplace sur un poste de standard ca n'ira pas. Ou quelqu'un qui a postulé sur un poste de rédaction et qu'on déplace sur de la facturation alors qu'il a été sur du rédactionnel car il n'aime pas les chiffres par ex ? etc.

Merci de votre aide.